

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Transit de déchets non dangereux sur la commune principale de l'AIOT rue ambroise Paré 59930 LA CHAPELLE D ARMENTIERES.**

**La référence de votre dossier est A-3-N9R1Z83DM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 22/06/2023 à 11h36 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **39367724000045**

Organisme : **AUDDICE ENVIRONNEMENT**

Fonction : **juriste**

### Personne morale

N° SIRET **34292264800031**

Raison sociale **RECUPERATION DU NORD**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**RUE LA CHAPELLE D'ARMENTIERES**

**59930 LA CHAPELLE D ARMENTIERES**

### Signataire

Qualité : **Directeur QSE du Groupe COVANORD**

### Référent

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Transit de déchets non dangereux**

Description des activités :

**Dans le cadre de son projet, Récupération du Nord souhaite développer : • Une zone de stockage PVC en mélange, • Une zone de réception des encadrements bois et intercalaires de double vitrage, • Une zone de stockage de palette bois ou acier de menuiserie en fin de vie, • Une zone de stockage de bennes et menuiserie en attente de traitement**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**rue ambroise Paré**

**59930 LA CHAPELLE D ARMENTIERES**

X : 692946

Y : 7061965

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 450 m3	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Les eaux résiduaires sont les eaux pluviales et les eaux usées. Celle-ci sont rejetées dans le réseau d'assainissement collectif qui rejoint la STEP d'Armentières. Pas d'eau de process.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**Sur le réseau collectif avec station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Sciure absorbante/1t/ collecteur Chimirec/191211\*/incinération Chiffon souillé / 0.5kg/ collecteur Chimirec/191211\*/incinération**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **extincteurs judicieuses sur le site, conformément à la réglementation.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Un poteau incendie n° 1644 se trouve juste avant l'entrée du site. Des essais ont été réalisés le 08/06/2023 par la Métropole Européenne de Lille (MEL). Celui-ci délivre 120m<sup>3</sup>/h. Une bouche incendie est présente à moins de 100m du site dans la rue Ambroise Paré. Il s'agit de la bouche incendie n°01645. Des essais ont été réalisés le 08/06/2023 par la MEL. La bouche incendie délivre un débit de 120m<sup>3</sup>/h. Le site disposera également d'extincteurs positionnés judicieuses sur le site, conformément à la réglementation. Le site dispose de consigne interne de prévention et d'intervention en cas d'incendie.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**mandat\_auddice\_procedure\_declaration.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**C02\_PLAN\_CADASTRE\_A4.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**C03\_PLAN\_MASSE\_A4.pdf**